

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2023

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 02 mai 2023 à 20 heures 30.

Présents :

Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Madame Bernadette GUEYRAUD, Monsieur Guillaume MORAND et Madame Cécile TRAHAND.

Excusé : Monsieur Christian DAVAT

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Madame Isabelle AUMAR est désignée à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Approbation des procès-verbaux des 28 février et 28 mars 2023
- ✚ Convention 2023 pour l'assistante à la gestion et l'exploitation des poteaux incendie avec Grand Chambéry
- ✚ Travaux
- ✚ Questions Diverses

1° APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES 28 FEVRIER ET 28 MARS 2023 :

Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant les procès-verbaux de ces séances.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 28 février et du 28 mars 2023.

2° CONVENTION 2023 POUR L'ASSISTANCE A LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES POTEAUX INCENDIE AVEC GRAND CHAMBERY :

Madame le Maire présente la convention de gestion et d'exploitation des poteaux incendie proposée par Grand Chambéry et rappelle que cette convention a été signée en 2017 par la commune et qu'il convient aujourd'hui de la renouveler.

Cette convention comprend :

1- Les prestations d'assistance à la gestion et à l'exploitation des poteaux incendie.

- ✚ maintenance préventive et corrective des poteaux d'incendie publics, hors renouvellement complet, comprenant les contrôles fonctionnels et le renouvellement des pièces détachées si nécessaire,
- ✚ contrôle technique des poteaux d'incendie : contrôles de débit et de pression des hydrants, réalisés au maximum tous les 5 ans,
- ✚ rédaction des rapports d'essai et transmission au SDIS suite à la pose d'un poteau d'incendie public, neuf ou renouvelé,
- ✚ mise à jour de la base de données départementale du SDIS,
- ✚ ensemble des relations techniques avec le SDIS de la Savoie,
- ✚ service d'astreinte pour interventions d'urgence (jour, nuit, jour férié).

2- Les interventions pour les travaux d'investissement

Sur commande de la commune, Grand Chambéry s'engage également à assurer :

- ✚ tout renouvellement de poteau d'incendie, y compris fourniture et pose d'encadrement béton si nécessaire
- ✚ toute création ou remplacement de poteau d'incendie nécessitant une reprise de branchement,

- ✚ tout déplacement de poteau d'incendie.

Madame le Maire rappelle que deux documents sont à produire par la commune :

- ✚ **l'arrêté du maire définissant la DECI** (obligatoire) qui fixe à minima la liste des PEI de sa commune,
- ✚ **le schéma communal de DECI (SCDECI)** qui permet la planification des équipements de renforcement en tenant compte du développement projeté de l'urbanisation ou des compléments nécessaires de la DECI existante pour être en adéquation avec le RDDECI.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la signature de cette convention par Madame le Maire.

3° TRAVAUX :

- ✚ Eglise : Reprise des travaux à la fin du mois d'avril concernant le chœur de gauche, peinture et électricité, suivra le côté droit. Les entreprises qui interviennent ont pour objectif de finaliser le chantier au mois de juillet 2023.
- ✚ Cure : La mousse projetée et chape de 6 cm, a été réalisée en avril.
Un surcoût de la mousse projetée sera à ajouter au montant final des travaux. Les plans initiaux du maître d'œuvre prévoyaient 58 m², un nouveau calcul met en évidence une surface de 68 m².
Après une phase de séchage, l'employé communal doit faire les cloisons, suivra l'intervention du plombier et de l'électricien pour finaliser les travaux.
- ✚ Piste du Mariet : Les travaux prévus au niveau de la piste forestière et l'embranchement du chemin du Mariet ont été réalisés.
Jean-Claude Morand doit faire des renvois d'eau.
- ✚ Chemin communal : La reprise du traitement des eaux pluviales a été également réalisée sur la route du Chainay.
- ✚ Voirie : la Commission vitesse et sécurité étudie les aménagements de sécurité envisageables sur la RD62. Dans ce cadre elle a demandé un devis pour équiper la Commune d'Arith d'un radar pédagogique : Radar Evolis Vision = 2 280 € TTC, le plus commun en France et en Europe.
Une aide du département peut être obtenue pour ce type d'équipement.
- ✚ Eclairage public : Le rendu de l'Etude du diagnostic de l'éclairage public sera fait en mairie d'Arith le 25 mai à 18h30.
- ✚ Fleurissement : La commission fleurissement informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place de 4 cuves récupératrices d'eau sur la commune pour l'arrosage des fleurs et plantes d'ornement d'Arith, deux seront positionnées à l'église et deux à l'atelier communal. Au vu des conditions climatiques actuelles, les pôles de fleurissement se situeront à l'église et près de la chapelle de Montagny.
Les vélos décoratifs seront repositionnés au centre du village, de nouvelles décorations sont prévues sur la thématique de l'été.

4° QUESTIONS DIVERSES :

- ✚ Madame le Maire présente le nouveau service d'appui aux communes proposé aux communes de l'agglomération sur les volets financiers, techniques et foncier.
- ✚ Madame le Maire rappelle la réunion entre le Directeur des Services Académiques de l'Education Nationale de la Savoie, l'inspecteur de circonscription et les 4 communes concernées afin de statuer sur l'organisation scolaire pour la rentrée 2023/2024 le 31 mai.
- ✚ Prochain conseil municipal le 6 juin 2023 à 20 heures 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Isabelle AUMAR